

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Communiqué de presse

L'indépendance de l'indice des prix menacée !

La direction de l'Insee vient d'annoncer la mise en place d'un projet modifiant la construction de l'indice des prix. Une partie importante des relevés de prix réalisés par des enquêteurs de l'Insee, dans les grandes et moyennes surfaces serait remplacée par une utilisation directe des fichiers constitués par les grandes enseignes elles-mêmes.

Cette décision, présentée comme technique, aurait des conséquences sociales et politiques importantes :

- Il ne s'agit rien de moins qu'une délégation de collecte concernant une partie importante de la constitution de l'indice des prix aux acteurs de la grande distribution. Or, l'indice des prix est un indicateur phare du service public de statistique. Il est utilisé pour l'indexation des pensions, les négociations salariales...ainsi que pour la comptabilité nationale.

Permettre à des acteurs intéressés de peser sur l'indice des prix est inacceptable !

La collecte des prix :

L'indice des prix n'est pas une simple moyenne de prix relevés en masse : un énorme travail axé sur les caractéristiques des produits, à la fois effectué en bureaux et lors de la collecte par les agents de l'Insee, est déterminant pour le suivi de l'évolution qualitative des produits.

Pour cela l'Insee s'appuie sur un réseau de 150 - 200 (?) enquêtrices et enquêteurs de l'Insee. Ces agents de l'Insee la réalisent avec une déontologie permettant d'assurer l'indépendance nécessaire à l'opération. Ils effectuent 1,7 million de relevés par an dans toute la France.

Enfin, pour empêcher toute manipulation de l'Indice, la liste précise des produits relevés est tenue secrète.

L'indice des prix n'est pas un indice du coût de la vie¹. En l'absence d'autre indicateur, l'indice des prix de l'Insee est utilisé pour : l'indexation des pensions, les négociations salariales, la revalorisation du SMIC, etc. Il n'est donc pas exact de calculer l'évolution du pouvoir d'achat en se basant sur l'évolution de l'indice des prix.

Pour cette raison, les partenaires sociaux demandent depuis des années des investigations nouvelles sur la question du pouvoir d'achat :

- Poids des loyers et de l'immobilier²
- Meilleure évaluation des dépenses incompressibles et des dépenses par catégorie de ménage.
- Meilleure évaluation de l'effet qualité
- Etc.

Un débat social important est engagé sur la question du pouvoir d'achat. Certes l'indice des prix n'est pas l'indice de mesure et d'évolution du pouvoir d'achat. Mais nos confédérations syndicales réclament que la statistique publique mette à disposition de la population des outils de calcul fiables pour mesurer les évolutions du pouvoir d'achat. C'est particulièrement vrai aujourd'hui avec les flambées des prix des énergies, des loyers et de l'immobilier ainsi que des biens et services indispensables.

La direction de l'Insee poursuit, avec ce projet censé aboutir en 2015, une politique de délégation de services publics mettant gravement en danger son indépendance et par là-même l'impartialité des informations qu'il fournit :

- Nous exigeons l'abandon du projet !
- Maintien de la collecte de l'indice des prix par les enquêteurs de l'Insee
- Redéploiement des moyens pour restaurer la confiance dans l'Insee
- Nouvelles investigations (études, recherche, ...) sur la question du pouvoir d'achat

Nous réclavons que la statistique publique continue de disposer des moyens nécessaires pour collecter les données de l'indice des prix et pour répondre aux questions récentes des citoyens !

A Paris, le 15 avril 2011

¹ brochure de l'Insee : *Pour comprendre l'indice des prix* http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Indice_des_prix.pdf
Page 37

² rappelons qu'en comptabilité nationale, les achats immobiliers sont des investissements, les évolutions n'entrent pas en compte dans l'évolution de l'indice des prix qui ne se base que sur la consommation.